

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 1^{er} mars 2017, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-01-17/B-00014
Propriétaire(s) : Sonja Steenmeijer
Emplacement : 2705, ch. Fifth Line, (780), prom. Thomas A.-Dolan
Quartier : 5 - West Carleton-March
Description officielle : partie du lot 27, concession 5
Zonage : RU
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de créer un nouveau lot vacant aux fins d'aménagement futur.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession. Le terrain qui sera disjoint aura une façade de 112,8 mètres sur la promenade Thomas-Dolan sur une profondeur de 88,7 mètres. Sa superficie sera de 1 hectare. Il s'agit d'une parcelle vacante qui sera située au 780, promenade Thomas A.-Dolan.

Le terrain qui sera conservé aura une façade de 99,1 mètres sur le chemin Fifth Line et une de 112,8 mètres sur la promenade Thomas A.-Dolan. Sa superficie sera de 11,3 hectares. Cette parcelle est occupée par une maison isolée et est située au 2705, chemin Fifth Line.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.